

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 avril 2021

L'an 2021, le 17 avril à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni à la Salle Lemaitre, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence d'Alain DELANNOY, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers et affichés à la porte de la mairie le 15 avril 2021.

Une retransmission vidéo permettant la diffusion publique des débats est effectuée sur l'application « LAPUGNOY » ainsi que sur le site internet www.ville-lapugnoy.fr.

* * * * *

Présents : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER

Excusés : Mme Sophie-Laurence DUBREUIL (pouvoir à M. Benjamin LASS), M. Philippe MINART (pouvoir à M. Patrick DELANNOY), Mme Elodie DOYENNETTE, (pouvoir à M. Yannick DESFONTAINES)

Absent : ----

* * * * *

Madame Nathalie DUVIVIER a été nommée secrétaire de séance.

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

Affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2021
2. Urgence de la convocation du conseil municipal
3. Approbation du compte de gestion 2020
4. Approbation du compte administratif 2020
5. Affectation du résultat 2020
6. Taux d'imposition directe pour 2021

7. Budget primitif 2021
8. Subvention 2021 versée au CCAS
9. Modification du tableau des effectifs
10. Demande exceptionnelle de subvention auprès du Centre National du Livre

* * * * *

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2021

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 29 mars 2021.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Sophie-Laurence DUBREUIL, Monsieur Philippe MINART

La délibération est rejetée par : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER.

L'opposition réitère sa remarque sur la forme du procès-verbal présenté, qui est un compte rendu puisque sont manquantes des annotations sur les débats.

* * * * *

D20210417-01 URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'il y a urgence à adopter le compte de gestion 2020, le compte administratif 2020, l'affectation du résultat 2020, le budget primitif 2021, de fixer le taux d'imposition directe 2021,

Considérant la transmission très récente du compte de gestion 2020 par la trésorerie municipale de Béthune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la convocation du 15 avril 2021 pour le Conseil Municipal du 17 avril 2021

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Sophie-Laurence DUBREUIL, Monsieur Philippe MINART

Ont refusé de prendre part au vote : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER. Ils considèrent que le délai de convocation n'est pas respecté et qu'ils n'ont pas eu le temps nécessaire pour étudier l'ensemble des documents transmis. Ils refuseront donc de prendre part à l'ensemble des délibérations du conseil municipal du 17 avril 2021.

* * * * *

D20210417-02 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020,
- de dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2020.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Sophie-Laurence DUBREUIL, Monsieur Philippe MINART.

Ont refusé de prendre part au vote : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER. Ils refusent de prendre part au vote pour les raisons déjà évoquées en début de conseil municipal.

* * * * *

D20210417-03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Hors de la présence de Monsieur Alain DELANNOY, Maire, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame Jeannine GOFFART doyen en âge, qui indique que le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020 s'établit comme suit :

Investissement :

DÉPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 548 559,45 €	Total recettes réalisées : 363 327,54 €
Déficit d'investissement : 185 231,91 €	
Résult. reporté de clôture 2019 : -179 651,81 €	
Rar 2019 : 10 496,46 €	Rar 2019 : 174 125,88 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : - 201 254,30 €

Fonctionnement :

DÉPENSES	RECETTES
Total dépenses réalisées : 1 947 720,88 €	Total recettes réalisées : 2 396 227,61 €
Excédent global de fonctionnement :	448 506,73 €
	Résultat reporté de clôture 2019 : 153 736,86 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 602 243,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur Alain DELANNOY, décide :

- d'approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration du budget 2020 soumise à son examen,
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 du budget de la commune définitivement closes.

La délibération est adoptée par : Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Sophie-Laurence DUBREUIL, Monsieur Philippe MINART.

Ont refusé de prendre part au vote : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER. Ils refusent de prendre part au vote pour les raisons déjà évoquées en début de conseil municipal.

L'opposition a demandé le détail des lignes comptables puisqu'il ne lui pas été possible de les consulter avant le Conseil Municipal.

* * * * *

D20210417-04 AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser 2020	Affectation du résultat 2020
INVESTISSEMENT	- 179 651,81 €	-185 231,91 €	163 629,42 €	-201 254,30 €
FONCTIONNEMENT	153 736,86 €	448 506,73 €		602 243,59 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 : 602 243,59 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)
201 255.00 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068) -

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 400 988.59 €

Total affecté au c/1068 : 201 255.00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020 A REPENDRE (LIGNE 001) 364 883.72 €

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M.

Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Sophie-Laurence DUBREUIL, Monsieur Philippe MINART.

Ont refusé de prendre part au vote : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER. Ils refusent de prendre part au vote pour les raisons déjà évoquées en début de conseil municipal.

* * * * *

D20210417-05 TAUX D'IMPOSITION DIRECTE POUR 2021

Monsieur le Maire expose que le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2020, soit 14,65%.

Le produit à taux constant pour la TH inscrit à titre informatif s'élève à 556 913 €.

Il est proposé conformément aux engagements antérieurs de poursuite de la maîtrise de la pression fiscale de Lapugnoy de maintenir les taux des deux taxes directes locales pour atteindre le produit fiscal.

	Bases estimées 2021	Taux 2021 proposés	Produit fiscal 2021 attendu
Taxe Foncière sur PB	2 503 000	22,57 %	564 927 €
Taxe Foncière sur PNB	43 400	70,08 %	30 415 €
Total			595 342 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de n'appliquer aucune augmentation sur les taux d'imposition des taxes foncières de 2020 et de fixer pour l'année 2021 :

- Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 22,57 %
- Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 70,08 %

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Sophie-Laurence DUBREUIL, Monsieur Philippe MINART.

Ont refusé de prendre part au vote : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER. Ils refusent de prendre part au

vote pour les raisons déjà évoquées en début de conseil municipal. Ils demandent pourquoi ne pas envisager une baisse puisque la ville continue à optimiser ses dépenses notamment énergétiques.

* * * * *

D20210417-06 BUDGET PRIMITIF 2021

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2 312-1/2/3

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 2 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment les articles 11 et 13

Le Budget Primitif 2021 s'équilibre en recettes comme en dépenses, comme suit:

Section de Fonctionnement : 2 531 275,59 Euros.

Section d'Investissement : 863 881,12 Euros.

Monsieur le Maire propose le Budget suivant :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	703 020.00 €	70	Produits services du domaine/ventes diverses	78 700.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 097 600.00 €	73	Impôts et taxes	1 288 364.00 €
65	Autres charges de gestion courante	269 350.00 €	74	Dotations et participations	672 023.00 €
014	Atténuation de produits		013	Atténuation de charges	37 000,00 €
66	Charges financières	95 084.51 €	75	Autres produits de gestion courante	53 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	14 000.00 €	77	Produits exceptionnels	1 100.00 €
023	Virement à la section d'investissement	349 000.00 €	002	Solde d'exécution reporté	400 988.59 €
002	Dépenses imprévues	3 221.08 €			

INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 225.00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	65 000.24
16	Emprunts et dettes assimilées	141 275.94 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	201 255.00
20	Immobilisations incorporelles	68 000.00 €	13	Subventions d'investissement	74 500
21	Immobilisations corporelles	275 000.00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	252 026,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le Budget 2021 :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Sophie-Laurence DUBREUIL, Monsieur Philippe MINART.

Ont refusé de prendre part au vote : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER. Ils refusent de prendre part au vote pour les raisons déjà évoquées en début de conseil municipal, mais également car les commissions n'ont pas été concertées.

* * * * *

D20210417-07 SUBVENTION 2021 VERSEE AU CCAS

Monsieur le Maire expose qu'il est prévu au Budget 2020, Section de fonctionnement, article 657362 "Subventions au CCAS", une inscription budgétaire réservée aux demandes de subventions émanant des établissements publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de l'octroi d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Lapugnoy de 70 000 € pour l'année 2021
- D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget 2021.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Sophie-Laurence DUBREUIL, Monsieur Philippe MINART.

Ont refusé de prendre part au vote : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER. Ils refusent de prendre part au vote pour les raisons déjà évoquées en début de conseil municipal.

* * * * *

D20210417-08 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il souhaite modifier le tableau des effectifs, suite à la mise à la retraite d'un agent qu'il convient de remplacer.

Il propose la création d'un poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la diffusion d'une offre d'emploi sur le site du Centre De Gestion du Pas-de-Calais à compter du 2 avril 2021

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la création d'un poste d'agent technique pour une durée hebdomadaire de 30 heures
- Adopte le tableau des effectifs annexé à la délibération et arrêté au 3 mai 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Sophie-Laurence DUBREUIL, Monsieur Philippe MINART.

Ont refusé de prendre part au vote : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER. Ils refusent de prendre part au vote pour les raisons déjà évoquées en début de conseil municipal.

* * * * *

D20210417-09 DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la médiathèque municipale peut bénéficier de l'aide exceptionnelle à la relance du Centre National du Livre (C.N.L.)

Il indique que la médiathèque municipale remplit les critères d'éligibilité.

Il ajoute que le taux de concours du C.N.L. est de 30 % pour des crédits d'acquisitions de livres imprimés compris entre 5 000 € et 10 000 € en 2021.

Il précise que le budget d'acquisition de 10 000 € de la médiathèque municipale est maintenu en 2021 par rapport à 2020 : 8 000 € seront dédiés aux documents imprimés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à demander l'aide financière exceptionnelle du C.N.L.

La délibération est adoptée par : M. Alain DELANNOY, Mme Annick CARON, M. Patrick DELANNOY, Mme Anne-Marie VEREECQUE, M. Alain DAILLES, Mme Julie RENOULD-PETITPAS, M. Benjamin LASS, Mme Jeannine GOFFART, Mme Thérèse FEVRIER, Mme Jasmine MICELLI, M. Didier THEIL, M. Alain GRIMBERT, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Mickaël THERETZ, Mme Catherine CHARLES, Mme Marjolaine DELRUE, Mme Sophie-Laurence DUBREUIL, Monsieur Philippe MINART.

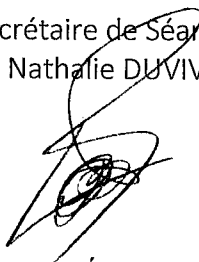
Ont refusé de prendre part au vote : M. Yannick DESFONTAINES, M. Alain DEMARLE, Mme Elodie DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Nathalie DUVIVIER. Ils refusent de prendre part au vote pour les raisons déjà évoquées en début de conseil municipal.

* * * * *

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 12 heures 30.

* * * * *

La Secrétaire de Séance
Mme Nathalie DUVIVIER



Le Maire
Monsieur Alain DELANNOY

